

se ou chapelle
sister et ainsi
l'instruction
uels. Mais il
jour où cette
également un
dimanche les
un autre jour.
tra le faire en
le 1e classe. Si
a le faire dans
privilegiée de
edi, par exem-
pour le congé
Voilà pour le

nité, c'est une
La messe peut
ite d'un indult
e curé ne peut
l'appliquer *pro*
l'office qu'il a
pagnée de mes-
ses doivent être
15 mai depuis
s Frères n'exis-

solemnités, celles
t le 19e siècle et
réviaire, en 1913.
nnités, comme on
dults. Mais il ne
ennités accordées
lairement. Or, le
i de 1913.

te, en dehors de leurs chapelles, que pour la messe solennelle. De plus ces messes basses ne peuvent avoir lieu que si l'office de ce jour est de rite double majeur ou mineur, ou un dimanche ordinaire, mais non en un dimanche de 2e ou de 1e classe, ni en une férie, vigile ou octave privilégiée. Si la fête du jour était de 2e classe, on ne pourrait donc avoir que la messe solennelle et les messes basses ne pourraient être de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Dans les chapelles même des Frères, on ne peut que célébrer la fête avec l'octave commune, mais non en faire la solennité au dimanche, ce qui n'est accordé que pour les autres églises ou chapelles qui leur sont étrangères.

Si l'on préférerait faire la réunion des élèves pour la messe de la fête même, le 15 mai, dans l'église paroissiale, le texte de la messe chantée ou lue serait celui du 15 mai dans l'Eglise universelle, non celui qui est propre aux Frères, lequel n'est permis en dehors de leurs chapelles que pour l'unique messe solennelle remise en un autre jour que le 15.

J. S.

LA BOURSE RHODES



CONTRAIREMENT à ce qui avait été annoncé, le choix d'un candidat pour la bourse Rhodes, que devait faire cette année l'Université Laval de Montréal, est remis *sine die*. Cette décision est imposée aux autorités universitaires par l'attitude de la commission qui préside à l'octroi de cette bourse et qui a résolu d'en suspendre la concession pour la durée de la guerre. M. Perkins, le chargé d'affaires de la commission, vient de communiquer la nouvelle en réponse à l'envoi qu'on lui avait fait de l'annonce et du programme du prochain concours. Sa lettre, que nous traduisons, se lit comme suit: